



## Suites procès verbal d'audition de victimes

Par **automne66**, le **17/06/2014** à **12:29**

Bonjour

Je viens vers vous aujourd'hui car je suis très inquiète.

Il y a quelques mois, je me suis rendue en gendarmerie souhaitant déposer une "main courante" pour violences conjugales. J'ai bien précisé au gendarme que je ne souhaitais pas déposer plainte, ni que mon mari soit informé, tout ceci avait pour seul but de relater des faits juridiquement au cas où celà se reproduise..

le gendarme a fait un "procès verbal d'audition de victime" qui est l'équivalent d'une main courante et a précisé dessus que je ne souhaitais pas déposer plainte, et que je ne souhaitais pas non plus que mon mari soit informé...

Quelques moi après, je reçois un appel de la gendarmerie, me signalant que le procureur de la République souhaitait que la gendarmerie entende mon mari suite à ça !! je me suis rendue à la gendarmerie, sans rien dire à mon mari, afin de retirer tout ce que j'avais déposé, et en précisant que je souhaitais qu'il ne soit pas entendu ( ça aggraverait une situation déjà très tendue entre lui et moi considérablement )

Le gendarme a fait ce courrier en ma présence au procureur, qui n'a rien entendu du tout et il y a 2 semaines : convocation pour mon mari à la gendarmerie dans la boite aux lettres :-(

J'ai pris la convocation ( mon mari n'est toujours au courant de rien ) et ai après avoir vu le gendarme qui le convoquait, celui ci me dit ne rien pouvoir faire, qu'il doit maintenant entendre mon mari.....

Je me suis rendue au TGI afin de tenter encore de faire stopper tout ça, ai eu une secrétaire au téléphone et la surprise !!! elle me dit que ce qu'elle a d'enregistré elle est une plainte, hors je n'ai jamais déposé de plainte !

j'appelle la gendarmerie qui me dit de faire un courrier recommandé au procureur en expliquant tout ceci et voilà où j'en suis aujourd'hui !!!!

Je ne dors plus, ne vis plus, pleure sans arrêt..je m'étais rendue à la gendarmerie pour ces faits et le regrette profondément ! ma vie n'est déjà pas simple, et là je ne sais pas comment je vais pouvoir me sortir indemne de cette situation si mon mari l'apprend ! il va voir ça comme une trahison, et se retrouver ainsi devant des gendarmes.....

J'ai rendez vous aussi cet après midi avec un avocat pour tenter encore de faire stopper tout ça ! ma question est simple : comment faire pour que tout celà s'arrête sans que mon mari ne

soit au courant ? je ne voulais pas ça !!!! :-)

Si'l vous plait, aidez moi.....